
Conseil Municipal du 16 mars 2011

PROCES VERBAL

(Les annexes sont consultables auprès du secrétariat de direction)

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 h 30.

Etaient présents 29 membres du Conseil Municipal :

Mme Martine LECLERC, M. Bernard BARANOWSKI, Mme Françoise BÉZIAT, M. Jean-Paul BOURRE, M. Gilles CHAZAL, M. Yoann CRONNIER, M. Alain CURBELIÉ, M. Christian DUBOIS, M. Alain DURAND, M. François FARDAO, M. Roger FAUGERON, Mme Evelyne GAILLARD, Mme Madeleine GARCIA, M. Bernard GIAT, M. Thierry GIBOURET, M. Jean-Pierre GUITARD, Mme Mady JUNISSON, M. Frank LANIER, Mlle Emilie MAZÉRAT, Mme Marie-Jo PIVIER, Mme Marie-Hélène POMMIER, Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE, M. Patrice ROGER, Mlle Monique ROUGERIE, Mme Huguette ROUSSANGE, M. Théodore SOULAT, Mme Patricia TILLET-HADDAD, Mme Conception VACHER, Mme Bernadette VENTÉJOUX.

Etaient absents 4 membres du Conseil Municipal :

M. Jackson ANKRI, M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Michèle GONDON, Mme Valérie OLLIER.

Ont donné procuration 3 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE à Mme Françoise BEZIAT,
Mme Michèle GONDON à M. Christian DUBOIS et,
Mme Valérie OLLIER à Mme Evelyne GAILLARD.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des excuses de Monsieur Thierry VOYER, Trésorier d'Ussel, qui n'a pu être présent à cette séance à laquelle il avait été convié.

I - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mlle Emilie MAZERAT a été désignée secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 février 2011

Voir document joint en annexe n° 1

Monsieur Jean-Pierre GUITARD signale que dans ce procès-verbal, le nom de deux conseillers municipaux absents figure dans la liste des présents.

Madame le Maire lui confirme que cette erreur sera corrigée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2011

Etaient présents 31 membres du Conseil Municipal :

Mme Martine LECLERC, M. Jackson ANKRI, M. Bernard BARANOWSKI, Mme Françoise BÉZIAT, M. Jean-Paul BOURRE, M. Gilles CHAZAL, M. Yoann CRONNIER, M. Alain CURBELIÉ, M. Christian DUBOIS, M. Alain DURAND, M. François FARDAO, M. Roger FAUGERON, Mme Evelyne GAILLARD, Mme Madeleine GARCIA, M. Bernard GIAT, M. Thierry GIBOURET, Mme Michèle GONDON, Mme Mady JUNISSON, M. Frank LANIER, Mlle Emilie MAZÉRAT, Mme Valérie OLLIER, Mme Marie-Jo PIVIER, Mme Marie-Hélène POMMIER, Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE, M. Patrice ROGER, Mlle Monique ROUGERIE, Mme Huguette ROUSSANGE, M. Théodore SOULAT, Mme Patricia TILLET-HADDAD, Mme Conception VACHER, Mme Bernadette VENTÉJOUX.

Etaient absents 2 membres du Conseil Municipal:

M. Christophe ARFEUILLERE, M. Jean-Pierre GUITARD

Ont donné procuration 2 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE à Mme Françoise BEZIAT

M. Jean-Pierre GUITARD à M. Christian DUBOIS

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

III - DÉCISIONS DU MAIRE (article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Voir documents joints en annexe n° 2.

IV - COMMUNES ASSOCIÉES

Monsieur Jean-Paul BOURRE n'a rien à signaler concernant la Commune associée de Saint-Dezéry.

V - FINANCES

L'ensemble des dossiers budgétaires a été examiné lors des commissions des finances des 1^{er} février et 3 mars 2011 (dossiers 1 à 34).

Madame le Maire quitte la séance à 20 h 38.

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, assure la Présidence de Séance et propose de voter les comptes de gestion au fur et à mesure du vote du compte administratif des budgets correspondants.

1. Approbation du compte administratif du budget principal – exercice 2010 (voir annexe n°3)

Délibération n° DL20110316-001

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} adjointe en charge des Finances, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 du **budget principal** qui se présente de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Recettes 2010	13 081 241,37 €
Dépenses 2010	12 134 375,38 €
Résultat de l'exercice	946 865,99 €
Résultat 2009 reporté	400 000,00 €
Résultat de clôture	1 346 865,99 €

Section d'investissement

Recettes 2010	2 914 441,96 €
Dépenses 2010	3 126 358,28 €
Résultat de l'exercice -	211 916,32 €
Résultat 2009 reporté	- 114 670,22 €
Résultat de clôture -	326 586,54 €

Restes à Réaliser

Recettes 2010	384 226,97 €
Dépenses 2010	622 002,98 €
Résultat des RAR -	237 776,01 €

Résultat global de l'exercice

Excédent de fonctionnement	1 346 865,99 €
Déficit d'investissement	- 326 586,54 €
Déficit des restes à réaliser	- 237 776,01 €
Résultat 2010	782 503,44 €

Madame Marie-Hélène POMMIER présente un diaporama détaillant le compte administratif. Elle précise que le solde de la section de fonctionnement est excédentaire (1 346 865,99 €) et supérieur au solde constaté en 2009, ce qui démontre l'engagement pris par la Municipalité de maîtriser le fonctionnement. Elle indique que les charges de personnel représentent 51 % des charges de fonctionnement en 2010. Madame POMMIER ajoute que la section d'investissement est caractérisée en dépenses par le remboursement de la dette (près de 1 200 000 €) et par les travaux de voirie réalisés (un peu plus de 400 000 €). L'emprunt contracté en 2010 a été de 400 000 €, tel qu'annoncé lors du vote du budget primitif en mars 2010.

Madame Françoise BEZIAT demande pour quelle raison il y a autant de restes à réaliser dans la section de fonctionnement, dont le budget était pourtant faible. Elle souligne notamment que les prévisions de dépenses pour études s'élevaient à 164 133 € et que seulement 30 000 € ont été réalisés.

Madame POMMIER répond que certains projets n'ont pu aboutir en 2010. C'est notamment le cas du remplacement des menuiseries de l'Hôtel de Ville, de l'étude de faisabilité de la salle multimodale, de la maîtrise d'œuvre, fourniture et pose du mur d'escalade, ainsi que des travaux de réhabilitation de Ponty.

Madame BEZIAT souhaiterait savoir quelles études étaient prévues pour un montant si élevé.

Madame POMMIER précise qu'étaient notamment prévues des études d'urbanisme concernant la Z.P.P.A.U.P. et la révision du P.O.S.

Monsieur Christian DUBOIS demande si une étude concernant la réhabilitation du bar-restaurant de Ponty avait été envisagée.

Monsieur Pierrick CRONNIER, Directeur Général des Services, indique que l'étude a été réalisée à la demande des partenaires du Contrat de Pays pour permettre aux deux tranches de travaux de s'accorder avec la création de la Station Sports Nature et de prendre en compte la réalisation, ou non, du Centre Aqua-récréatif.

Madame POMMIER ajoute que deux autres études n'ont pu être réalisées. L'une concernait la requalification de l'avenue Carnot et l'autre, le regroupement des A.L.S.H.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (24 voix pour - 7 voix contre), adopte la proposition sus-citée.

2. Approbation du compte de gestion 2010 du budget principal

Délibération n° DL20110316-002

Après avoir vérifié que les écritures du compte administratif sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Trésorier,

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2010 du budget principal.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

3. Approbation du compte administratif du budget annexe des abattoirs – exercice 2010

Délibération n° DL20110316-003

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} adjointe déléguée aux Finances, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 du **budget des abattoirs** qui se présente de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Recettes 2010	185 832,60 €
Dépenses 2010	168 463,42 €
Résultat de l'exercice	17 369,18 €
Résultat 2009 reporté	2 000,00 €
Résultat de clôture	19 369,18 €

Section d'investissement

Recettes 2010	1 223 970,52 €
Dépenses 2010	2 490 514,61 €
Résultat de l'exercice	- 1 266 544,09 €
Résultat 2009 reporté	604 392,34 €
Résultat de clôture	- 662 151,75 €

Restes à Réaliser

Recettes 2010	465 000,00 €
Dépenses 2010	97 219,50 €
Résultat des RAR	367 780,50 €

Résultat global de l'exercice

Excédent de fonctionnement	19 369,18 €
Déficit d'investissement	- 662 151,75 €
Excédent des restes à réaliser	367 780,50 €
Résultat 2010	- 275 002,07 €

Madame Françoise BEZIAT note un déficit important de la section d'investissement. Elle demande de quelle façon les dépenses effectuées en 2010 ont pu être honorées.

Madame Marie-Hélène POMMIER répond qu'elles ont pu l'être grâce aux restes à réaliser de 2009 et à un emprunt sur la trésorerie commune.

Monsieur Christian DUBOIS demande si la Trésorerie commune pouvait effectivement couvrir les dépenses à hauteur de 275 000 €.

Madame POMMIER explique que la Trésorerie commune peut faire une avance à destination du budget des abattoirs lorsqu'une subvention est attendue.

Hors de la présence Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

4. Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe des abattoirs

Délibération n° DL20110316-004

Après avoir vérifié que les écritures du compte administratif sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Trésorier,

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2010 du budget annexe des abattoirs.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

5. Approbation du compte administratif du budget annexe du service des eaux – exercice 2010

Délibération n° DL20110316-005

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} adjointe en charge des Finances, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 du **budget du service des eaux** qui se présente de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Recettes 2010	1 496 879,27 €
Dépenses 2010	1 561 322,14 €
Résultat de l'exercice -	64 442,87 €
Résultat 2009 reporté	229 772,18 €
Résultat de clôture	165 329,31 €

Section d'investissement

Recettes 2010	111 567,71 €
Dépenses 2010	425 742,50 €
Résultat de l'exercice -	314 174,79 €
Résultat 2009 reporté	234 424,23 €
Résultat de clôture -	79 750,56 €

Restes à Réaliser

Recettes 2010	170 000,00 €
Dépenses 2010	119 498,00 €
Résultat des RAR	50 502,00 €

Résultat global de l'exercice

Excédent de fonctionnement	165 329,31 €
Déficit d'investissement -	79 750,56 €
Excédent des restes à réaliser	50 502,00 €
Résultat 2010	136 080,75 €

Madame Françoise BEZIAT constate que la vente d'eau aux abonnés est en nette diminution en 2010 par rapport à 2009, pourtant, elle n'imagine pas que la consommation ait pu baisser d'environ 20 %.

Madame Marie-Hélène POMMIER explique qu'il y a eu des erreurs sur le rôle d'eau de l'année 2010. En effet, la commune avait facturé un forfait à une entreprise, alors que celle-ci ne se fournissait plus à Ussel.

Madame Françoise BEZIAT s'inquiète de cette nouvelle donnée qui risque de déstabiliser à long terme le budget des eaux.

Madame POMMIER explique que, désormais, les compteurs de tous les abonnés vont être relevés par des agents du service des eaux, afin d'éviter au maximum les erreurs.

Monsieur LANIER explique que cette année, les agents communaux ont effectué des vérifications sur environ 300 compteurs. Cela a permis de procéder à quelques réajustements.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (24 voix pour - 7 abstentions), adopte la proposition sus-citée.

6. Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe du service des eaux

Délibération n° DL20110316-006

Après avoir vérifié que les écritures du compte administratif sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Trésorier,

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2010 du budget annexe du service des eaux.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

7. Approbation du compte administratif du budget annexe du camping – exercice 2010

Délibération n° DL20110316-007

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} adjointe en charge des Finances, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 du **budget du camping** qui se présente de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Recettes 2010	42 769,35 €
Dépenses 2010	38 764,14 €
Résultat de l'exercice	4 005,21 €
Résultat 2009 reporté	179,49 €
Résultat de clôture	4 184,70 €

Section d'investissement

Recettes 2010	12 171,32 €
Dépenses 2010	14 058,88 €
Résultat de l'exercice -	1 887,56 €
Résultat 2009 reporté	415,21 €
Résultat de clôture -	1 472,35 €

Résultat global de l'exercice

Excédent de fonctionnement	4 184,70 €
Déficit d'investissement	- 1 472,35 €
Résultat 2010	2 712,35 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

8. Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe du camping**Délibération n° DL20110316-008**

Après avoir vérifié que les écritures du compte administratif sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Trésorier,

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2010 du budget annexe du camping.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

9. Approbation du compte administratif du budget annexe de la déchetterie des entreprises – exercice 2010**Délibération n° DL20110316-009**

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} adjointe en charge des Finances, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 du **budget de la déchetterie des entreprises** qui se présente de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Recettes 2010		43 589,01 €
Dépenses 2010		55 851,09 €
Résultat de l'exercice	-	12 262,08 €
Résultat 2009 reporté	-	2 937,19 €
Résultat de clôture	-	15 199,27 €

Section d'investissement

Recettes 2010		8 585,00 €
Dépenses 2010		6 497,87 €
Résultat de l'exercice		2 087,13 €
Résultat 2009 reporté		4 264,45 €
Résultat de clôture		6 351,58 €

Résultat global de l'exercice

Déficit de fonctionnement	-	15 199,27 €
Excédent d'investissement		6 351,58 €
Résultat 2010	-	8 847,69 €

Monsieur Christian DUBOIS s'interroge sur les raisons pour lesquelles les pertes dans la section de fonctionnement s'accroissent d'année en année. Il demande si la valeur des matériaux récoltés a subi une baisse.

Madame Marie-Hélène POMMIER répond que la baisse concerne davantage les volumes de déchets collectés.

Monsieur Christian DUBOIS demande où vont les déchets qui ne sont plus traités par la déchetterie.

Monsieur Frank LANIER précise que, depuis peu, certaines entreprises et les distributeurs sont tenus de mettre en place un recyclage en interne.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

10. Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe de la déchetterie des entreprises

Délibération n° DL20110316-010

Après avoir vérifié que les écritures du compte administratif sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Trésorier,

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2010 du budget annexe de la déchetterie des entreprises.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

11. Approbation du compte administratif du budget annexe de l'assainissement – exercice 2010**Délibération n° DL20110316-011**

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} adjointe en charge des Finances, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 du **budget de l'assainissement** qui se présente de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Recettes 2010	754 768,20 €
Dépenses 2010	873 801,93 €
Résultat de l'exercice -	119 033,73 €
Résultat 2009 reporté	231 134,72 €
Résultat de clôture	112 100,99 €

Section d'investissement

Recettes 2010	1 107 988,19 €
Dépenses 2010	859 232,63 €
Résultat de l'exercice	248 755,56 €
Résultat 2009 reporté	151 769,20 €
Résultat de clôture	400 524,76 €

Restes à Réaliser

Recettes 2010	840 967,00 €
Dépenses 2010	1 214 955,18 €
Résultat des RAR -	373 988,18 €

Résultat global de l'exercice

Excédent de fonctionnement	112 100,99 €
Excédent d'investissement	400 524,76 €
Déficit des restes à réaliser -	373 988,18 €
Résultat 2010	138 637,57 €

Madame Françoise BEZIAT demande si les raisons de la baisse de recettes sont les mêmes que pour le budget annexe de l'eau.

Madame Marie-Hélène POMMIER répond par l'affirmative. En effet, les taxes d'assainissement sont assises sur la consommation d'eau.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (24 voix pour - 7 abstentions), adopte la proposition sus-citée.

12. Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe de l'assainissement

Délibération n° DL20110316-012

Après avoir vérifié que les écritures du compte administratif sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Trésorier,

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2010 du budget annexe de l'assainissement.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

13. Approbation du compte administratif du budget annexe de location d'immeubles – exercice 2010

Délibération n° DL20110316-013

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} adjointe en charge des Finances, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 du **budget location d'immeubles** qui se présente de la façon suivante :

<i>Section de fonctionnement</i>	
Recettes 2010	44 098,13 €
Dépenses 2010	18 764,75 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	25 333,38 €
Résultat 2009 reporté	600,00 €
Résultat de clôture	25 933,38 €
<i>Section d'investissement</i>	
Recettes 2010	204 534,49 €
Dépenses 2010	48 255,70 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	156 278,79 €
Résultat 2009 reporté	- 23 953,77 €
Résultat de clôture	132 325,02 €
<i>Résultat global de l'exercice</i>	
Excédent de fonctionnement	25 933,38 €
Excédent d'investissement	132 325,02 €
Résultat 2010	158 258,40 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

14. Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe de location d'immeubles

Délibération n° DL20110316-014

Après avoir vérifié que les écritures du compte administratif sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Trésorier,

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2010 du budget annexe de location d'immeubles.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

15. Approbation du compte administratif du budget annexe du lotissement du Mazet – exercice 2010

Délibération n° DL20110316-015

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} adjointe en charge des Finances, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 du **budget du Lotissement du Mazet** qui se présente de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Recettes 2010	852 157,98 €
Dépenses 2010	852 157,98 €
Résultat de l'exercice	- €
Résultat 2009 reporté	- €
Résultat de clôture	- €

Section d'investissement

Recettes 2010	765 925,01 €
Dépenses 2010	755 645,74 €
Résultat de l'exercice	10 279,27 €
Résultat 2009 reporté	- 10 279,27 €
Résultat de clôture	0,00 €

Résultat global de l'exercice

Excédent de fonctionnement	- €
Excédent d'investissement	- €
Résultat 2010	- €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

16. Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe du lotissement du Mazet

Délibération n° DL20110316-016

Après avoir vérifié que les écritures du compte administratif sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Trésorier,

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2010 du budget annexe du lotissement du Mazet.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

17. Approbation du compte administratif du budget annexe des pompes funèbres – exercice 2010

Délibération n° DL20110316-017

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} adjointe en charge des Finances, propose d'adopter le compte administratif 2010 du **budget des pompes funèbres** qui se présente de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Recettes 2010	8 431,45 €
Dépenses 2010	8 431,45 €
Résultat de l'exercice	- €
Résultat 2009 reporté	- €
Résultat de clôture	- €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

18. Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe des pompes funèbres

Délibération n° DL20110316-018

Après avoir vérifié que les écritures du compte administratif sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Trésorier,

Madame Marie-Hélène POMMIER, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2010 du budget annexe des pompes funèbres.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

Madame le Maire revient dans la salle du Conseil Municipal à 21 h 23 pour assurer, de nouveau, la présidence de séance.

19. Affectation des résultats du budget Principal sur l'exercice 2011

Délibération n° DL20110316-019

Considérant la présentation du Compte Administratif 2010, conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier, Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats de la façon suivante :

Article 001 - Résultat d'investissement reporté - Dépenses : 326 586.54 €

Article 1068 - Excédents fonctionnement capitalisés – Recettes : 946 865.99 €

Article 002 - Résultat fonctionnement reporté – Recettes : 400 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (25 voix pour - 7 voix contre), adopte la proposition sus-citée.

20. Taux d'imposition 2011

Délibération n° DL20110316-020

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes votés en 2010 :

- Taxe d'habitation : **8.77%**
- Taxe foncière sur propriétés bâties : **19.74%**
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : **98.63%**

Après avis de la commission des finances réunie le 3 mars 2011, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de n'appliquer aucune augmentation de ces taux pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

21. Budget primitif du budget principal 2011 (voir annexe n°4)

Délibération n° DL20110316-021

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2011 qui se présente de la façon suivante en dépenses et en recettes (voir version détaillée en annexe n°4) :

Section d'investissement

Dépenses	4 053 616,21 €
Recettes	4 053 616,21 €

Section de fonctionnement

Dépenses	13 331 769,00 €
Recettes	13 331 769,00 €

Madame Marie-Hélène POMMIER informe le Conseil Municipal que les charges augmentent de 1,17 %, à cause notamment de la hausse des tarifs de l'énergie. Elle ajoute que les charges de personnel sont stables.

Monsieur Christian DUBOIS évoque plutôt une baisse des charges de personnel (49 % au lieu de 51 % du budget de fonctionnement).

Madame le Maire explique que c'est une prévision, que chaque année, le poste des charges de personnel représente, en fin d'année, une proportion plus importante qu'au budget primitif ; ce qu'elle avait précisé dans le Débat d'Orientation Budgétaire. Ces sommes ont augmenté. Elle ajoute que l'effort est porté sur le poste des travaux de voirie (200 000 € supplémentaires).

Madame Françoise BEZIAT souhaite expliciter les raisons pour lesquelles l'Opposition ne votera pas le budget. Elle indique qu'il s'agit du troisième budget de « disette » en investissement de la Municipalité. Madame BEZIAT pense que l'effort consenti sur la voirie est trop peu important en comparaison des besoins et des attentes des Ussellois. Elle ajoute qu'il n'y a pas de projets structurants : salle multimodale, aménagements urbains, logements pour les personnes âgées, plan pluriannuel de renouvellement du parc automobile municipal. Madame BEZIAT note que les taux d'imposition resteront stables, ce qui est le corollaire du manque de projets structurants. Elle constate également les prémices d'un dérapage sur deux chapitres importants : le personnel et les charges à caractère général (012 et 011). La tendance s'accroît à la hausse pour les dépenses de fonctionnement, ce qui va réduire les fonds nécessaires au paiement de la dette ou à l'investissement.

Madame le Maire répond que l'Opposition fait un raccourci en disant que la Municipalité ne fait rien. Elle ajoute que les Ussellois pourront en juger. Madame le Maire rappelle que le coût du remboursement de la dette est important.

Par ailleurs, Madame le Maire indique que des projets structurants ont été ou seront réalisés. C'est notamment le cas du mur d'escalade qui était attendu depuis longtemps par les Ussellois. Concernant la salle multimodale, elle précise qu'un concours sur esquisse sera prochainement organisé afin de pouvoir engager des travaux l'année prochaine. Madame le Maire ajoute qu'en matière de logements pour personnes âgées, CORREZE HABITAT initie des projets, notamment la rénovation de l'ancienne gendarmerie. La Municipalité préfère travailler en partenariat plutôt que de porter le projet et devoir imposer plus lourdement les administrés. En ce qui concerne les charges de personnel, la Municipalité n'a pas souhaité intervenir. Les agents partant à la retraite seront remplacés, il s'agit d'un choix politique. Quant aux charges à caractère général, elles augmentent au gré de la hausse des prix de l'électricité, du gaz ou encore du fioul, il est donc difficile d'agir dessus.

Madame le Maire rappelle que les taux d'imposition n'augmenteront pas car les foyers sont déjà durement touchés et que la collectivité investira selon ses possibilités. Ainsi, la Municipalité a-t-elle choisi un mur d'escalade moins cher, adossé au gymnase du Collège Voltaire, correspondant aux attentes des usagers et aux possibilités financières de la Commune.

Monsieur DUBOIS note que le remboursement de la dette est important par rapport aux travaux engagés. Il remarque cependant que la Commune continue de s'endetter.

Madame le Maire répond que l'endettement est en train de se stabiliser mais qu'il n'est pas question de ne plus emprunter du tout. Elle rappelle que lors du Débat d'Orientation Budgétaire, elle avait précisé que la Chambre Régionale des Comptes avait souligné l'importance du taux d'endettement de la Commune. De plus, l'audit financier réalisé par la Municipalité avait préconisé de ne pas emprunter plus de 6 millions d'euros sur la durée complète du mandat. L'objectif est de faire stagner la dette avant de la faire baisser et d'éviter de ne plus pouvoir assumer les charges de fonctionnement et ainsi prendre le risque d'être placé sous tutelle du Préfet. Madame le Maire affirme sa volonté de faire des travaux en augmentant l'autofinancement et en parvenant à gérer sainement le budget de la Commune. Elle pense que les Ussellois seront à même de constater que des travaux ont été faits à Ussel et rappelle qu'en 2011, une enveloppe de 500 000 € est prévue pour les travaux de voirie (dont 120 000 € pour les travaux réalisés par le P.A.T.A.).

Monsieur Christian DUBOIS souhaiterait connaître le montant de l'enveloppe destinée à financer la création de la salle multimodale.

Madame le Maire répond que le coût de la démolition est porté sur le budget 2011.

Madame Françoise BEZIAT indique qu'en 2010, les frais d'étude étaient prévus à hauteur de 163 000 € et que seulement 30 000 € avaient été dépensés. Elle remarque que 170 000 € sont prévus en 2011 et demande pour quelle raison. Elle souhaiterait savoir si cette prévision est plus sincère.

Madame le Maire estime que lorsqu'on commence une année, on fait des prévisions sur ce qui pourrait être réalisé. Si la Municipalité n'était pas sincère, elle réaliserait des projets qui n'étaient pas prévus, or, ce n'est pas le cas.

Madame BEZIAT rappelle que cela s'est fait en 2010, puisque plusieurs décisions modificatives du budget ont été prises.

Madame le Maire explique qu'un budget se travaille au moment auquel on le vote, mais qu'il évolue au fil du temps et que cela permet de réaliser des projets dont le financement n'était pas assuré au moment du budget. Ce fût le cas en 2010, ça le sera sûrement en 2011.

Madame Françoise BEZIAT indique que ce sont les études et la maîtrise d'œuvre qui entraînent les travaux. Or, quand on prévoit 170 000 € d'études, on s'attend à ce que cela génère beaucoup de travaux, pas seulement à hauteur de 30 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (25 voix pour - 7 voix contre), adopte la proposition sus-citée.

22. Affectation des résultats du budget annexe des abattoirs sur l'exercice 2011

Délibération n° DL20110316-022

Considérant la présentation du Compte Administratif 2010, conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier, Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats de la façon suivante :

Article 001 - Résultat d'investissement reporté - Dépenses : 662 151.75 €

Article 1068 - Excédents fonctionnement capitalisés – Recettes : 17 369.18 €

Article 002 - Résultat fonctionnement reporté – Recettes : 2 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents adopte la proposition sus-citée.

23. Budget primitif du budget annexe des abattoirs 2011

Délibération n° DL20110316-023

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2011 qui se présente de la façon suivante en dépenses et en recettes :

Section d'investissement

Dépenses	1 052 120,04 €
Recettes	1 052 120,04 €

Section de fonctionnement

Dépenses	261 250,86 €
Recettes	261 250,86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents adopte la proposition sus-citée.

24. Affectation des résultats du budget annexe de l'assainissement sur l'exercice 2011

Délibération n° DL20110316-024

Considérant la présentation du Compte Administratif 2010, conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier, Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats de la façon suivante :

Article 001 - Résultat d'investissement reporté - Recettes : 400 524.76 €

Article 1068 - Excédents fonctionnement capitalisés : néant

Article 002 - Résultat fonctionnement reporté – Recettes : 112 100.99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (25 voix pour - 7 abstentions) adopte la proposition sus-citée.

25. Budget primitif du budget annexe de l'assainissement 2011

Délibération n° DL20110316-025

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2011 qui se présente de la façon suivante en dépenses et en recettes:

Section d'investissement

Dépenses	2 101 475,26 €
Recettes	2 101 475,26 €

Section de fonctionnement

Dépenses	1 039 447,91 €
Recettes	1 039 447,91 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (25 voix pour - 7 abstentions) adopte la proposition sus-citée.

26. Affectation des résultats du budget du camping sur l'exercice 2011

Délibération n° DL20110316-026

Considérant la présentation du Compte Administratif 2010, conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier, Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats de la façon suivante :

Article 001 - Résultat d'investissement reporté - Dépenses : 1 472.35 €

Article 1068 - Excédents fonctionnement capitalisés – Recettes : 4 149.52 €

Article 002 - Résultat fonctionnement reporté – Recettes : 35.18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

27. Budget primitif du budget annexe du camping 2011**Délibération n° DL20110316-027**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2011 qui se présente de la façon suivante en dépenses et en recettes :

Section d'investissement	
Dépenses	29 765,81 €
Recettes	29 765,81 €
Section de fonctionnement	
Dépenses	59 038,64 €
Recettes	59 038,64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

28. Affectation des résultats du budget annexe de la déchetterie des entreprises sur l'exercice 2011**Délibération n° DL20110316-028**

Considérant la présentation du Compte Administratif 2010, conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier, Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats de la façon suivante :

Article 001 - Résultat d'investissement reporté - Recettes : 6 351.58 €

Article 1068 - Excédents fonctionnement capitalisés : néant

Article 002 - Résultat fonctionnement reporté – Dépenses : 15 199.27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

29. Budget primitif du budget annexe de la déchetterie des entreprises 2011

Délibération n° DL20110316-029

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2011 qui se présente de la façon suivante en dépenses et en recettes :

Section d'investissement

Dépenses	14 936,58 €
Recettes	14 936,58 €

Section de fonctionnement

Dépenses	72 734,27 €
Recettes	72 734,27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

30. Affectation des résultats du budget annexe du service des eaux sur l'exercice 2011

Délibération n° DL20110316-030

Considérant la présentation du Compte Administratif 2010, conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier, Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats de la façon suivante :

Article 001 - Résultat d'investissement reporté - Dépenses : 79 750,56 €

Article 1068 - Excédents fonctionnement capitalisés : Néant

Article 002 - Résultat fonctionnement reporté – Recettes : 165 329,31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (25 voix pour - 7 abstentions) adopte la proposition sus-citée.

31. Budget primitif du budget annexe du service des eaux**Délibération n° DL20110316-031**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2011 qui se présente de la façon suivante en dépenses et en recettes:

Section d'investissement

Dépenses	799 000,00 €
Recettes	799 000,00 €

Section de fonctionnement

Dépenses	1 826 382,31 €
Recettes	1 826 382,31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (25 voix pour - 7 abstentions) adopte la proposition sus-citée.

32. Budget primitif du budget annexe du lotissement du Mazet 2011**Délibération n° DL20110316-032**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2011 qui se présente de la façon suivante en dépenses et en recettes:

Section d'investissement

Dépenses	974 000,00 €
Recettes	974 000,00 €

Section de fonctionnement

Dépenses	1 025 000,00 €
Recettes	1 025 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

33. Budget primitif du budget annexe des pompes funèbres 2011

Délibération n° DL20110316-033

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2011 qui se présente de la façon suivante en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement

Dépenses	10 500,00 €
Recettes	10 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

34. Intégration du budget annexe de la location d'Immeubles dans le budget principal :

Délibération n° DL20110316-034

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réintégrer l'ensemble du budget annexe Location d'Immeubles au sein du Budget Principal de la Commune.

A ce jour, seuls deux loyers sont encaissés, ceux de Corrèze Fertil et de Ziltens SAS. Les autres ateliers proposés à la location ont soit été vendus soit vu leur bail résilié.

En conséquence, il sera procédé au cours de l'exercice 2011 aux écritures relatives à ce transfert.

Désormais, les recettes provenant des deux loyers seront constatées sur le budget principal de même que toutes les dépenses relatives aux bâtiments, et aux emprunts contractés sur ce budget annexe.

Madame le Maire précise que le Trésorier a suggéré cette intégration car, actuellement, la commune ne perçoit plus que deux loyers. Elle ajoute que si la situation devait évoluer, on pourrait alors procéder à une nouvelle création de ce budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

35. Délibération fixant les subventions attribuées aux associations – Année 2011**Délibération n° DL20110316-035**

Vu l'avis des commissions des Affaires Sociales, des Affaires Scolaires, de la Culture et des Sports, réunies les 21, 23 et 28 février 2011.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations usselloises pour l'année 2011, selon les tableaux suivants :

BP 2011 - DEMANDES DE SUBVENTIONS SOCIALES

FONCTION 520 - NATURE 6574	2011		
	Avis de la Commission	Subvention Sollicitée	Avis de la Commission
Handicap Mental			
.	150,00 €	150,00 €	150,00 €
ADAPEIC (Ass. Dép. D'Amis & Parents d'Enfants Inadaptés de Cze)	305,00 €	305,00 €	305,00 €
Handicap Physique			
Paralysés de France (Association des)	300,00 €	350,00 €	300,00 €
Anciens Combattants			
A.N.A.C.R. (anciens combattants de la Résistance)	300,00 €	150,00 €	150,00 €
Ass. Autonome des Anciens Combattants Ussel et Hte Corrèze	100,00 €	500,00 €	100,00 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Santé			
Agir Ensemble...	150,00 €	1 000,00 €	300,00 €
Ass. Départementale de Protection Civile de la Corrèze*	- €	Non Précisé	- €
Ass. Française des Diabétiques	150,00 €	200,00 €	150,00 €
Exceptionnelle : Atelier de prévention et d'information au Collège		200,00 €	200,00 €

Ass. Nationale de prévention en Alcoologie et Addictologie de la Corrèze	150,00 €	1 000,00 €	150,00 €
Exceptionnelle : déménagement dans de nouveaux locaux	- €	1 000,00 €	- €
Ass. Pour le Don du Sang	500,00 €	700,00 €	500,00 €
Exceptionnelle : organisation de la collation offerte aux donneurs bénévoles	250,00 €		200,00 €
CODES 19	500,00 €	1000,00 €	500,00 €
Croix Marine (Ass Corrèzienne d'Aide à la Santé Mentale)	100,00 €	100,00 €	100,00 €
France Adot 19	250,00 €	250,00 €	250,00 €
France ALZHEIMER Corrèze	100,00 €	150,00 €	100,00 €
Le Renouveau - Service Psycho. Médicale Hôpital d'USSEL	200,00 €	500,00 €	200,00 €
Ligue Nationale contre le Cancer	- €	Non Précisé	- €
Vie Libre - Section d'USSEL	3 200,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Exceptionnelle : délibération du 06/12/10	1 500,00 €	1 500,00 €	
Logement			
Foyer-Rés. (Ass. Pour la Gestion des P.A. & J.T. de la Jaloustre)	10 000,00 €	6 243,00 €	6 243,00 €
Exceptionnelle: Enveloppe d'urgence	- €	50 000,00 €	En Attente
Enfance / Jeunesse			
Maison des ados	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
O.D.C.V. Tulle (Œuvre Départementale des Centres de Vacances)	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Pupilles de l'Enseignement Public de la Corrèze (Ass. Départ.)	100,00 €	150,00 €	100,00 €
Education Populaire			
Développement Social USSEL (Association)	5 500,00 €	6 000,00 €	5 500,00 €
Pourquoi Pas (Association)	5 000,00 €	8 000,00 €	En attente AG
Exceptionnelle: Cf. fiches actions		3 000,00 €	et enveloppe Dpt
Prévention / Sécurité			
Prévention Routière - Comité Départemental	100,00 €	150,00 €	100,00 €
Amicale			
Fédération Générale des Retraités du Chemin de fer	100,00 €	Non précisé	100,00 €
Société d'Entraide des Médaillés Militaires	- €	100,00 €	- €
Solidarité			

Banque Alimentaire de la Corrèze	1 800,00 €	2 500,00 €	1 800,00 €
Croix Rouge Française (Comité de l'Arrondissement d'USSEL)	2 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
Etincelles Ass. Contre la Maltraitance, les Abus et violences Sexuelles aux enfants	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Exceptionnelle : Conférence JP ROSEINCZVEIG du 15 /01/11		Non précisé	
Pupilles orphelins et des fonds d'entraide des sapeurs pompiers (Ass. Des)*	0,00 €	150,00 €	- €
Relais du Cœur de la Hte - Corrèze	7 500,00 €	8 000,00 €	7 500,00 €
Secours Catholique (Délégation Locale du)	1 500,00 €	1 800,00 €	1 500,00 €
Solidarité France-Afrique (Association)	300,00 €	500,00 €	300,00 €
S.O.S Violences conjugales	750,00 €	1 500,00 €	750,00 €
USSEL Accueil Solidarité	7 500,00 €	7 600,00 €	7 500,00 €
Visite des Malades en Milieu Hospitalier	650,00 €	700,00 €	650,00 €
Insertion			
RESU	- €	9 000,00 €	- €
Développement Economique			
Tulle Ussel Initiative (aide à la création d'entreprise)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Association de quartier			
Ass. De la défense des locataires Coprod de Couzeygues	150,00 €	300,00 €	150,00 €
Citoyens 21	150,00 €	800,00 €	150,00 €
Aides exceptionnelles			
Pompiers de l'urgence internationale (Haïti)	1 500,00 €		
Maires de Vendée (Tempête Xynthia)	750,00 €		
Maires de Charentes Maritimes (Tempête Xynthia)	750,00 €		
Ferme Solidarité	80,00 €		
Maires du Var	750,00 €		
SOUS TOTAL	59 085,00 €	125 998,00 €	45 948,00 €

**BP 2011 - DEMANDES DE SUBVENTIONS
SCOLAIRES -**

FONCTION 20 - NATURE 6574	2010	2011	Avis de la commission
	Avis de la commission	Subvention sollicitée	
Assoc. Des Parents d'élèves de l'enseignement libre (A.P.E.L.)	110,00 €	110,00 €	110,00 €
FCPE	110,00 €	110,00 €	110,00 €
P.E.E.P.	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Assoc. Des Parents d'élèves Maternelle Jean - Jaurès (ancien O.C.C.E. 19 Maternelle Jean - Jaurès)	250,00 €	400,00 €	250,00 €
<i>Exceptionnelle :</i>	1 000,00 €		
ODCV Séjour Plan Classe départementale Ecole de La Jaloustre	10 046,40 €		
Majuscule (Ecole de la Gare)	250,00 €	300,00 €	250,00 €
<i>Exceptionnelle:</i>	310,00 €	310,00 €	310,00 €
Association Sportive et Culturelle Ecole Jean Jaurès Foyer Socio Educatif du Lycée "Bernart de Ventadour"	250,00 € 1 000,00 €	400,00 € 1 600,00 €	250,00 € 1 000,00 €
Jeune Associat. Sport & Culturelle des Enfants (JASCE)	250,00 €	400,00 €	250,00 €
<i>Exceptionnelle:</i>		1 500,00 €	1 500,00 €
Association Education et Culture Notre Dame ECIND	250,00 €	500,00 €	250,00 €
Foyer Socio Educatif de l'EREA de MEYMAC	120,00 €		
Foyer Socio Educatif du Collège (FSE)	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Coopérative école maternelle de Grammont OCCE 19	250,00 €	457,00 €	250,00 €
<i>Exceptionnelle:</i>		850,00 €	850,00 €
Ligue de l'enseignement lire et faire lire		150,00 €	150,00 €
USEP 19		200,00 €	200,00 €
Ecole Maternelle Gare (Voyage)	520,00 €	En attente	En attente
Ecole Maternelle Grammont (Voyage)	457,00 €	En attente	En attente
Ecole Maternelle Jaloustre (Voyage)	710,00 €	En attente	En attente
Ecole Maternelle Ville (Voyage)	457,00 €	En attente	En attente
Ecole Primaire Gare (Voyage)	820,00 €	En attente	En attente
Ecole Primaire Jaloustre (Voyage)	1 010,00 €	En attente	En attente
Ecole Primaire Jean Jaurès 1 (Voyage)	1 175,00 €	En attente	En attente
TOTAL	19 955,40 €	7 897,00 €	6 340,00 €

BP 2011 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AFFAIRES CULTURELLES

FONCTION 30 - NATURE 6574	2010 Subvention attribuée	2011 subvention sollicitée	2011 avis comm du 28/02/2011
Archives Historiques et du Musée d'USSEL (Sté des)		2 500 €	2 500 €

Cantate 19	500 €	700 €	500 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>		300 €	0 €
Centre Socio Culturel	0 €	10 000 €	3 000 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>		7 672 €	0 €
Centre Trobar	Dissolution		
Chamboultou	2 000 €	4 162 €	2 500 €
Chélidoine	12 000 €	12 120 €	12 000 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>		10 000 €	10 000 €
Chevaliers de Ventadour	500 €	1 000 €	500 €
Club Philathélique	200 €	400 €	200 €
Comice Agricole des Cantons d'USSEL	2 744 €	2 744 €	2 744 €
Comice Agricole Journée de l'Élevage	2 200 €	2 200 €	2 200 €
Comité d'Animation de la Ville d'USSEL	7 700 €	7 700 €	en attente
Comité des Fêtes de la Gare	7 700 €	9 000 €	7 700 €
Comité des Fêtes de Ponty	7 700 €	9 000 €	7 700 €
Comité des Fêtes Saint Dezéry	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Comité des Fêtes La Tourette	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Compagnons de la Joie au Village	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Développement Musical par l'Orgue d'Ussel	762 €	1 000 €	1 000 €
Ecole de Musique Intercommunale de Haute-Corrèze	104 000 €	108 000 €	108 000 €
France CEI - Etats Baltes	1 220 €	1 220 €	1 220 €
Harmonie Diège et Sarsonne	7 000 €	7 000 €	en attente
Imprimerie du Musée (AIMU)	1 500 €	3 000 €	1 500 €
Jeunesse Musicale de France	3 049 €	3 049 €	3 049 €
Jardins de Haute Corrèze	200 €	200 €	200 €
Lyre Usselloise	4 000 €	8 000 €	8 000 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>	17 958 €		
Office de Tourisme	63 000 €	80 000 €	75 000 €
Rail Ussellois	100 €	100 €	100 €
La sabotière	150 €	900 €	300 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>		1 500 €	0 €
7ème art	10 000 €	10 000 €	en attente
Télé Millevaches	160 €	160 €	160 €
Traditions du Portugal	1 250 €	1 980 €	1 250 €
Transcorrèzien	0 €	1 500 €	500 €
Trasmontanos	600 €	1 000 €	600 €
USSEL - AURAY	2 744 €	2 800 €	2 800 €

NOUVELLES DEMANDES 2010			
Beatus	150 €	2 000 €	150 €
Festival de Davignac - Barathon (délib)	500 €		
Country	150 €	300 €	300 €
NOUVELLES DEMANDES 2011			
FAL de la Corrèze		1 500 €	1 500 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>		150 €	0 €
RCF Corrèze		5 000 €	0 €
TOTAL	269 737 €	327 857 €	265 173 €

BP 2011 - DEMANDES DE SUBVENTIONS SPORTIVES

FONCTION 40 - NATURE 6574			
	2010	2011	
	attribué	sollicitée	Commission
Aéro-Club d'USSEL (activités aérodrome)	8 000,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €
(activités club)	2 000,00 €		2 000,00 €
Quads de Haute Corrèze	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
Moto club Haute Corrèze Exc"		500,00 €	150,00 €
Tacots de Haute Corrèze	300,00 €	500,00 €	300,00 €
Aïkido Club	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Judo Club d'USSEL	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
" + Exc"			
Shito Ryu Karaté Ussellois	1 000,00 €	1 680,00 €	1 680,00 €
" + Exc"	840,00 €	650,00 €	650,00 €
Karaté Do USSEL	2 500,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €
" + Exc"			
Escrime (club d')	400,00 €	650,00 €	400,00 €
	0,00 €		
Association Intercom. des Chasseurs	1 000,00 €		0,00 €
Association Sportive de l' I. Notre Dame	460,00 €	500,00 €	460,00 €
Etoile Sportive du Lycée Mixte d'USSEL	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Association Sportive "Les Aiglons" C.E.S.	460,00 €	500,00 €	460,00 €
" + Exc"			
Comité Départemental U.S.E.P	500,00 €		
Boule Usselloise		350,00 €	152,00 €
" + Exc"			

Pétanque Usselloise	381,00 €	400,00 €	381,00 €
"+exc"	150,00 €	200,00 €	200,00 €
Pétanque Ponty	381,00 €	500,00 €	0,00 €
"Exc pr indemnisation loc. salle St-Fréjoux"			
Centre Médico Sportif	762,00 €	762,00 €	762,00 €
Dauphins Ussellois	5 400,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €
<i>MISE A DISPOSITION</i>	<i>7 316,01 €</i>	<i>13 091,62 €</i>	<i>13 091,62 €</i>
Triathlon Haute-Corrèze	400,00 €	450,00 €	400,00 €
Plongée Usselloise	1 524,00 €	1 524,00 €	1 524,00 €
Entente Sportive Usselloise	15 000,00 €	18 000,00 €	15 000,00 €
Tourette Football Club	1 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €
"+ Exc"		1 500,00 €	0,00 €
C.H Ussel Football Club	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Union Sportive Usselloise	32 000,00 €	36 000,00 €	32 000,00 €
"+ Exc"	2 000,00 €		2 000,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers d'USSEL	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Loisirs Sports de la Mairie d'USSEL	305,00 €	305,00 €	305,00 €
Havana Sol	1 200,00 €	2 500,00 €	1 200,00 €
"Exc" sable à gogo	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
Espace Forme	762,00 €	1 000,00 €	762,00 €
Ski Club	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
"+ Exc"	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
Kayak Club Haute-Corrèze	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
Cyclo-touristes des Monédières	460,00 €	460,00 €	460,00 €
"+ Exc"	150,00 €		
Montagne USSEL Sport	650,00 €	1 000,00 €	650,00 €
"+ Exc"			
Equitation USSEL	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Exc		3 000,00 €	0,00 €
Basket Club USSEL	8 500,00 €	10 500,00 €	8 500,00 €
Hand Ball	2 500,00 €	4 000,00 €	2 500,00 €
Smash Ussel Club	200,00 €		
Tennis de table (Ass. Haute Corrèze)	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
"+ Exc"		2 000,00 €	2 000,00 €
Tennis Club Ussellois	2 500,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €
		1 000,00 €	1 000,00 €
Badminton Club USSEL	500,00 €	700,00 €	500,00 €
Exc		3 120,00 €	0,00 €
Tir Amicale Usselloise	762,00 €	1 120,00 €	762,00 €
Athlétic Club USSEL	13 000,00 €	13 500,00 €	13 000,00 €
<i>Subvention supplémentaire</i>	<i>9 349,07 €</i>	<i>15 241,58 €</i>	<i>15 241,58 €</i>
Elan Sportif Ussellois	4 800,00 €	4 900,00 €	4 800,00 €

Ussel Cyclisme Organisation	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers d'Ussel	150,00 €		
Noble Art Briviste		500,00 €	150,00 €
exc		500,00 €	
Rando loisirs Ussel		100,00 €	100,00 €
Compagnie des Archers des Ventadours		500,00 €	150,00 €
exc		500,00 €	
Energies et Harmonie		650,00 €	150,00 €
TOTAL	170 962,08 €	213 154,20 €	182 641,20 €

Madame le Maire signale l'absence de trois associations dans le tableau des demandes de subventions sociales (Ligue Arc-en-ciel, FNATH et ARAVIC), pour un montant total de 400 €. Madame le Maire précise que ces subventions seront soumises à l'approbation du prochain Conseil Municipal.

Madame le Maire indique que la Commune verse au total environ 500 000 € aux associations.

Madame Françoise BEZIAT note une baisse du budget primitif par rapport à l'année 2009 et en demande la raison.

Madame le Maire répond qu'il est totalement faux de dire que la Commune se désengage. Elle explique qu'en 2010, trois associations faisaient l'objet d'une mise à disposition de personnel communal. Or, en 2011, il n'y en a plus que 2. En effet, la Lyre Usselloise bénéficiait de cet avantage estimé à 50 000 € par an, alors que ce n'était pas le cas pour les autres associations d'enseignement musical. Madame le Maire précise également que certaines années, des subventions exceptionnelles sont votées et que ces demandes ne sont pas forcément renouvelées.

Monsieur Frank LANIER indique que, dans le domaine du sport notamment, plusieurs dossiers sont en attente car ils sont incomplets ou que la commission n'a pu trancher (ces dossiers représentent environ 24 000 €).

Madame le Maire ajoute que l'association « Centre Culturel » bénéficiait d'une subvention à hauteur de plus de 100 000 € afin de gérer cet équipement alors que ce n'est plus cas cette année puisque c'est désormais la Commune qui en assure le fonctionnement.

Monsieur Jean-Pierre GUITARD regrette que lors de la Commission des Sports, les dossiers aient été examinés de façon très rapide (43 dossiers en mois d'une heure). Il s'étonne également que 39 associations sportives reçoivent chaque année une subvention identique, alors que pour certaines, les activités évoluent de façon positive ou non. Monsieur GUITARD aurait souhaité que ses remarques soient davantage prises en compte lors de cette commission.

Monsieur LANIER explique que la volonté de la Municipalité était d'avoir une meilleure transparence dans la gestion des subventions aux associations. A cet effet, le dossier de demande de subvention a été modifié. Il ajoute que cet année, un club s'est vu attribué une subvention plus faible car elle avait été reléguée à un niveau inférieur. Au contraire, une autre association a vu ses résultats progresser et une subvention plus importante lui a été allouée afin de permettre aux parents d'accompagner leurs enfants aux Championnats de France. Monsieur LANIER confirme qu'à l'heure actuelle, la Commune revoit à la hausse ou à la baisse les subventions aux associations quand elle l'estime nécessaire. Il ajoute que le tissu associatif ussellois se porte bien et qu'il ne faut pas le faire exploser.

Madame le Maire ajoute qu'elle ne peut pas laisser dire à Monsieur GUITARD que ses remarques n'ont pas été prises en compte par la Commission car, à la suite de son intervention lors de la réunion, une association a pu obtenir une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (25 pour - 7 abstentions), adopte la proposition sus-citée.

VI - SERVICES TECHNIQUES

36. Sortie d'inventaire de deux véhicules

Délibération n° DL20110316-036

Compte-tenu de la date d'achat de véhicules qui est antérieure de plus de 5 ans et dont l'amortissement a été effectué, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à sortir de l'inventaire municipal, les véhicules ci-dessous énumérés :

Marque	Services	Immatriculation	Date de première mise en circulation	Date d'acquisition	Prix d'acquisition
Piaggio	Techniques	6355 SD 19	22/05/2002	22/05/2002	13395,20
Citroën	Techniques	5153 RT 19	19/08/1999	20/08/1999	33384,20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

VII – URBANISME

37. CORREZE HABITAT – cession de logements individuels aux locataires HLM

Délibération n° DL20110316-037

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration de CORREZE HABITAT est saisi de nombreuses demandes de la part de ses locataires concernant l'acquisition de leur logement.

CORREZE HABITAT est tenu de consulter la Commune pour recueillir son avis de principe sur ces transactions ainsi que sur le prix de vente convenu au regard des conséquences possibles sur le marché immobilier.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un accord de principe sans condition avait été instauré par une délibération en date du 29 mars 1999.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de conditionner l'avis favorable de la Commune à l'engagement par CORREZE HABITAT de remplacer le logement faisant l'objet de la cession par un logement neuf dans les cinq années suivant la cession, afin de pouvoir respecter les obligations de la Commune en terme de logements à caractère social.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'abroger la délibération en date du 29 mars 1999,
- d'émettre un avis favorable pour la cession de logements individuels aux locataires de CORREZE HABITAT sous condition de remplacement par un logement neuf dans les cinq années suivant la cession.

Madame Françoise BEZIAT ne comprend pas pour quelle raison un candidat à l'accession aurait à pâtir de la décision de la Commune de conditionner la vente à la construction d'un logement neuf dans les 5 années à venir.

Madame le Maire répond qu'il appartient à la Commune de s'assurer que les organismes compétents de l'habitat social lui permette de disposer d'un parc conforme aux obligations réglementaires, et c'est l'objet de cette délibération

Monsieur Christian DUBOIS signale que cette délibération n'est pas un engagement juridique. Il demande si mention sera faite de cette disposition dans l'acte de vente.

Madame le Maire répond que cette mention ne figurera pas dans l'acte de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (25 pour - 7 abstentions), adopte les propositions sus-citées.

VIII – AFFAIRES CULTURELLES – MUSEE

38. Eglise de Saint Dezéry – restauration de la statue de Saint Joseph - demande de subvention

Délibération n° DL20110316-038

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une statue en bois polychrome de Saint Joseph, figurant dans l'église de Saint Dezéry, est en très mauvais état par suite d'attaques d'insectes xylophages.

Un devis établi par Madame Delphine Bienvenu, restauratrice spécialisée, qui s'élève à la somme de **3 461,65 € T.T.C.**, a fait l'objet d'un avis favorable de la part de Madame Vallière, conservateur des Antiquités et Objets d'Art en novembre 2010, puis de Madame Combrouze Lafaye, qui lui succède depuis janvier 2011, venue sur place voir la statue.

Madame le Maire précise que cette restauration est éligible à une subvention de la part du Conseil Général à hauteur de 72 % au titre du patrimoine-objet.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet de restauration,
- de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général,
- d'effectuer toutes les démarches afférentes à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte les propositions sus-citées.

39. Musée du pays d'Ussel – Restauration d'un groupe sculpté « Assomption de la Vierge »

Délibération n° DL20110316-039

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un groupe sculpté en bois peint et doré du XVIIIe siècle, représentant l'Assomption de la Vierge, provenant de la chapelle du collège d'Ussel et donné à la Ville par Madame Chevalier, est attaqué par les insectes xylophages qui menacent l'intégrité de cette sculpture conservée à la chapelle des Pénitents.

Un devis a été établi par Madame Delphine Bienvenu, restauratrice spécialisée et s'élève à la somme de **2 296,32 euros T.T.C.**

Madame le Maire précise que cette opération est susceptible de recevoir une subvention à hauteur de 1 000 € de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin et qu'elle pourrait être présentée à la Commission Scientifique pour les restaurations le 14 avril prochain à Limoges.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet de restauration – conservation,
- de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin,
- d'effectuer toutes les démarches afférentes à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte les propositions sus-citées.

40. Musée du pays d'Ussel – Exposition 2011 et stages de lithographie 2011 – Demandes de subventions auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles (D.R.A.C.) du Limousin.

Délibération n° DL20110316-040

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean-Loup LEMAITRE propose de présenter à la Chapelle des Pénitents, du 13 juillet au 30 septembre 2011, une exposition intitulée : « Les Moulins du pays d'Ussel »

Le budget prévisionnel établi fait ressortir une dépense de 9 950 euros, pour laquelle une subvention de 3 500 euros pourrait être sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin.

Par ailleurs, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'animation de l'imprimerie et les stages d'initiation à la lithographie seront assurés par Monsieur Patrick Sauvat pour un budget prévisionnel de 4 500 euros. Une subvention de 2 000 euros pourrait également être demandée auprès des services de la DRAC Limousin.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser :

- à solliciter ces subventions auprès de la D.R.A.C. du Limousin,
- à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches afférentes à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte les propositions sus-citées.

41. Affectation d'objets aux collections du Musée du Pays d'Ussel (voir annexe n°5)

Délibération n° DL20110316-041

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que les dons effectués en 2010 au Musée du pays d'Ussel sont détaillés à l'annexe n° 5 et propose d'affecter ces objets aux collections du Musée du Pays d'Ussel.

Madame Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE précise que cette liste a été examinée en Commission des Affaires Culturelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

42. Prêt d'une tapisserie conservée au Musée du Pays d'Ussel - autorisation de signature de la convention

Délibération n° DL20110316-042

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'un lissier d'Aubusson, M. Bernard BATTU, a demandé le prêt de la tapisserie « Les Saltimbanques » de Marc Saint Saëns conservée au Musée du pays d'Ussel, pour relever les couleurs afin de retisser un autre exemplaire qui lui a été commandé par un collectionneur privé.

Le prêt de cette tapisserie interviendrait entre le 28 mars et le 7 avril 2011.

L'emprunteur s'engage à souscrire une assurance « clou à clou » couvrant tous risques de dépréciation du bien prêté pendant le transport (dont il aura la charge) et la durée du prêt.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de prêt à intervenir entre la Commune et Monsieur Bernard BATTU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

43. Aménagement d'un studio de radio dans les locaux du Centre Culturel

Délibération n° DL20110316-043

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'aménager un studio de radio dans le centre culturel qui permettrait d'accueillir Radio Vassivière pour un décrochage journalier de 4 heures.

Madame le Maire précise que ce projet nécessite des travaux et l'achat de matériel. En parallèle, l'association Radio Vassivière prendrait à sa charge les coûts de fonctionnement (salaires et charges sociales pour l'emploi d'un journaliste, achat de l'ensemble du mobilier et matériel informatique).

Le budget prévisionnel de l'opération serait le suivant :

- équipement électrique et réseau informatique :	1 310 €	TTC
- matériel de plâtrerie – revêtements de sol et muraux :	2 600 €	TTC
- PACKRADIO D1 version numérique light (+ frais de livraison 220 €)	14 523 €	TTC
- Codecs Prodys Prontonet IP, X 21, MPEG 1 et 2	3 722 €	TTC
	22 155 €	T.T.C.

Madame le Maire ajoute que cette opération est éligible à subventions.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet,
- de l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subventions correspondants et,
- d'effectuer toutes les démarches afférentes à cette opération.

Madame Françoise BEZIAT regrette que le plan de financement de ce projet reste vague, malgré son coût de 22 000 €. Elle ajoute que cette mission n'est ni obligatoire, ni urgente. Madame BEZIAT demande si une contribution sous forme de loyer sera demandée à Radio Vassivière. Elle s'inquiète également du précédent que cela pourrait créer et demande quelle réponse sera faite aux autres radios qui demanderaient l'autorisation d'utiliser cet équipement.

Madame le Maire répond que les Ussellois seraient heureux de pouvoir bénéficier d'un décrochage ussellois de 4 heures puisque beaucoup d'entre eux écoutent déjà Radio Bort-Artense. Madame le Maire ajoute que si d'autres radios souhaitent pouvoir émettre depuis ce studio, leur demande sera examinée par la Commune. L'accès au studio sera donc réglementé. Madame le Maire précise que le plan de financement est en cours d'établissement et que la délibération soumise à l'approbation de cette séance du Conseil Municipal porte sur le principe de création. Elle ajoute qu'il serait positif de permettre aux associations usselloises de pouvoir s'exprimer et parler de leurs animations via ce média.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (25 pour - 7 abstentions), adopte les propositions sus-citées.

IX - AFFAIRES GENERALES

44. R.A.P.E.I. - nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au comité de pilotage

Délibération n° DL20110316-044

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° DL2010-10-13-17 par laquelle ses membres ont approuvé le principe de la création d'un relais d'accueil petite enfance itinérant sur le territoire du Pays de Haute-Corrèze.

Pour le bon fonctionnement de cette structure, à laquelle peuvent librement adhérer l'ensemble des communes et des E.P.C.I. ayant compétence en cette matière, il convient d'instaurer un comité de pilotage.

Cette instance consultative d'évaluation des actions et des animations menées au sein du R.A.P.E.I. serait présidée par la commune d'Ussel et se réunirait au minimum deux fois par an et autant que de besoin sur convocation.

Le comité de pilotage approuverait le bilan de l'action du RAPEI, ses comptes et son rapport de gestion. Il en validerait le budget prévisionnel et les perspectives annuelles ; il orienterait et prioriserait ses projets et missions.

Le comité de pilotage serait composé :

- d'un représentant de chaque collectivité ayant un atelier sur son territoire,
- d'un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales,
- d'un représentant de la Mutualité Sociale Agricole,
- de deux représentants du Conseil Général (Protection Maternelle et Infantile et Aménagement du Territoire),
- du coordinateur petite enfance de la Commune d'Ussel et,
- de l'animateur du relais.

La représentation de chaque collectivité ayant un atelier sur son territoire serait assurée par 1 membre titulaire et 1 membre suppléant, désignés par l'organe délibérant de la collectivité, pour la durée de la convention et en tout état de cause, au maximum, pour la durée de leur mandat électif.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

- Madame Martine LECLERC, Maire d'Ussel, en tant que membre titulaire,
- Madame Huguette ROUSSANGE en tant que membre suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

X - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE - AGENDA 21

45. Journée de sensibilisation aux dangers de la route à destination des enfants fréquentant les A.L.S.H. municipaux - Demande de subvention à la Préfecture dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (P.D.A.S.R.)

Délibération n° DL20110316-045

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du P.D.A.S.R., la Commune d'Ussel envisage de sensibiliser aux dangers de la route les enfants fréquentant ses Accueils de Loisirs Sans Hébergement (Les Genêts, Jean Jaurès et Activités Loisirs Jeunes).

Cette action de sensibilisation se déroulerait le 28 avril 2011 et serait ensuite valorisée par une exposition photo et une remise de diplômes pendant la semaine de la Sécurité Routière 2011.

Madame le Maire précise que cette action serait éligible à une subvention d'Etat dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- solliciter une subvention auprès de la Préfecture de la Corrèze,
- signer la convention à intervenir,
- effectuer toutes les démarches relatives à la réalisation de cette action.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte les propositions sus-citées.

XI - RESSOURCES HUMAINES

46. Frais de déplacement des agents de la collectivité

Délibération n° DL20110316-046

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 1990 attribuant aux agents de la collectivité les indemnités attribuées aux personnels de l'Etat,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'abroger la délibération du 14 décembre 1990 et d'approuver les modalités de prise en charge ci-dessous énoncées :

- Sont pris en charge par le budget, dans les conditions fixées par la présente délibération, les frais de déplacement en France, du personnel de la collectivité, autorisé à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service dans la mesure où il satisfait aux conditions d'assurance et doté d'un ordre de mission signé par l'autorité territoriale.
- Les frais relatifs aux missions en France métropolitaine sont pris en charge conformément aux dispositions du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié.
L'autorité territoriale choisit le moyen de transport au tarif le moins onéreux et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement :
 - Les frais d'utilisation de la voiture personnelle sont remboursés sur la base de l'article 15 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 et l'article 10 du décret n° 2006-781 susvisés.
 - Le remboursement des frais de transport par voie ferrée est pris en charge sur production de justificatifs si l'autorité territoriale a choisi ce mode de transport dans l'intérêt du service.
 - Les frais de taxi ou de location de véhicule, en cas de nécessité de service, dans les conditions fixées à l'article 11 du décret 2006-781.
 - Les frais de péage d'autoroute et de stationnement payant, dûment justifiés, en cas d'utilisation du véhicule personnel ou d'un véhicule de service ou de location.
 - Les frais de transport en commun dûment justifiés.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame Françoise BEZIAT demande pour quelle raison cette délibération n'a pas fait l'objet d'un examen préalable par le Comité Technique Paritaire.

Madame le Maire répond qu'il s'agit d'une simple mise à jour due à la parution d'un nouveau décret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la proposition sus-citée.

XII – VŒUX ET MOTIONS

Madame le Maire donne lecture d'un courrier transmis par Monsieur Jean-Paul BOURRE :

« Aux élus,

Ajoutée à la détérioration des conditions d'enseignement programmée en Haute-Corrèze dans le second degré à la rentrée 2011, les services publics d'information et d'orientation de l'académie sont à leur tour gravement attaqués. Sur les 11 suppressions de postes administratifs, nous avons appris que 9,5 seront retirés sur les 13 que comptent les 10 CIO de l'académie dont les postes sont pourvus par un seul et unique titulaire. (CIO Ussel et Tulle pour notre département).

Cette projection comptable (qui sera débattue en CTPA le 21 mars 2011) est dénuée de toute dimension territoriale et logique signifie la non continuité du service public d'orientation sur notre espace communautaire et à court terme, remet en cause l'existence des CIO en tant que lieux ressources, services publics gratuits, garants de neutralité à destination des familles, des adultes et des élèves des établissements publics, agricoles et privés.

Nous avons besoin du soutien de nos élus municipaux et communautaires pour qu'ils votent une motion pour le maintien et la continuité de nos services d'information et d'orientation à Ussel, au minimum en l'état, lors de vos prochains conseils.

L'équipe du CIO d'Ussel »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a déjà envoyé un courrier à Monsieur le Recteur d'Académie de Limoges, lui faisant part de son inquiétude face à cette menace de disparition d'un poste et afin d'assurer le soutien du Conseil Municipal à l'équipe du Centre d'Information et d'Orientation, elle propose à l'Assemblée d'adopter la motion distribuée en début de séance.

47. Motion pour la sauvegarde des services publics d'Information et d'Orientation

Délibération n° DL20110316-047

Les services publics d'information et d'orientation de l'Académie sont actuellement menacés de suppression de postes. Le Centre d'Information et d'Orientation d'Ussel, seul CIO d'Etat du département est concerné par cette mesure avec la suppression de son seul poste administratif.

Après la détérioration des conditions d'enseignement dans les collèges et lycées de Haute-Corrèze – suppression de postes, diminution des dotations globales horaires – la dégradation des conditions de travail dans les Centres d'information et d'orientation, lieux de ressources, services publics gratuits, garants de neutralité à destination des familles, des adultes et des élèves de tous les établissements, nous paraît inacceptable.

Nous ne pouvons accepter que les CIO voient leurs effectifs diminués, la plateforme téléphonique prévue en remplacement des personnels administratifs ne pouvant jamais pallier l'absence d'interlocuteur humain quand on sait l'importance du contact direct dans les choix, parfois difficiles à faire, par les jeunes en phase de recherche d'orientation.

Le Conseil Municipal d'Ussel, réuni en séance ordinaire le mercredi 16 mars 2011 demande instamment à Monsieur le Recteur de l'Académie de Limoges de bien vouloir effectuer un examen attentif de cette situation avant qu'une décision ne soit prise lors du CTPA du 21 mars 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte cette motion.

Madame le Maire ajoute qu'elle fera parvenir au plus vite cette motion au recteur d'académie.

XIII - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Christian DUBOIS informe le Conseil Municipal que des Ussellois ont fait l'objet d'un démarchage par des entreprises chargées de l'implantation de pylônes de téléphonie mobile. Celles-ci ont demandé un droit de passage aux riverains du Mazet afin de pouvoir accéder aux terrains choisis pour l'installation au Mazet.

Madame le Maire répond qu'elle n'est pas au courant de cette démarche et que les services municipaux se rendront sur place afin de s'enquérir de la situation.

Monsieur Roger FAUGERON informe le Conseil Municipal qu'on lui a signalé l'intervention d'équipes de la Lyonnaise des Eaux. Il demande pour quel type de mission la Commune a fait appel à elles.

Madame le Maire répond que la Commune a sollicité la Lyonnaise des Eaux pour des interventions ciblées. Elle précise cependant qu'elle fera de plus amples recherches et en informera l'Opposition très rapidement.

XIV - COMMUNICATIONS DE MADAME LE MAIRE**48. Recrutements intervenus depuis le dernier Conseil Municipal dans les services de la Commune (dont services des Eaux et de l'Assainissement)**

Date recrutement	Grade	Service	Statut
01/02/2011	Attaché territorial	Finances	Contractuel art 3 al 1
01/02/2011	Rédacteur territorial	Communication	Contractuel art 3 al 1
01/03/2011	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	DSU/CCAS	Stagiaire

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 23 h 15.

Fait et affiché à Ussel, le 24 mars 2011.

Le Maire,

Martine LECLERC
